

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS		
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE		La ligne 1.000 francs		
	Six mois	Un an	Six mois	Un an			
Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO		15.000f	31.000f.	-	-	Chaque annonce répétée... Moitié prix
	Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc.						
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Algérie, Tunisie.		-	-	20.000f.	40.000f	(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).
	Etranger : Autres Pays				23.000f	46.000f	
	Prix du numéro..... Année courante		600 f	Année ant.	700f.		
	Par la poste :		Majoration de 130 f par		numéro		
	Journal légalisé		900 f	-	Par la poste	-	Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520790 630/81

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2026	
29 avril	Décret n° 2026-902 portant nomination dans l'Ordre national du Lion à titre étranger..... 1144
29 avril	Décret n° 2026-903 portant concession de la Médaille Gaïndé de la Performance..... 1144
29 avril	Décret n° 2026-904 portant nomination dans l'Ordre national du Lion à titre étranger..... 1145
29 avril	Décret n° 2026-905 portant concession de la Médaille Gaïndé de la Performance..... 1145

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

2026	
05 mai	Décret n° 2026-920 prescrivant l'immatriculation au nom de l'Etat d'une parcelle de terrain dépendant du domaine national, sise à Thiokhna dans le Département de Louga, d'une superficie de 490 m ² environ, en vue de son attribution par voie de bail et prononçant sa désaffectation 1146

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

2026	
05 mai	Décret n° 2026-916 relatif à la dénomination de l'école Franco-arabe de Goudiry, Commune de Goudiry, Département de Goudiry, Région de Tambacounda 1146
05 mai	Décret n° 2026-917 relatif à la dénomination du collège d'Enseignement moyen de Guet Ardo, Commune de Guet Ardo, Département de Louga, Région de Louga 1147
05 mai	Décret n° 2026-918 relatif à la dénomination du Lycée de Tattaguine, Département de Fatick, Région de Fatick 1148

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces	1149
----------------	------

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Décret n° 2026-902 du 29 avril 2026 portant nomination dans l'Ordre national du Lion à titre étranger

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

VU la Constitution, notamment en ses articles 43 et 76 ;

VU le décret n° 2018-1955 du 06 novembre 2018 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion ;

VU le décret n° 2024-921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2025-1430 du 06 septembre 2025 portant fixation de la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2026-595 du 11 mars 2026 portant Code des ordres nationaux ;

VU le décret n° 2026-765 du 07 avril 2026 portant renouvellement des membres du Conseil de l'Ordre national du Lion ;

SUR présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion,

DÉCRÈTE :

Article premier. - Est nommé au grade de Commandeur :

- Monsieur Daniel MILLIERE, ressortissant français, né le 12 février 1949 à Ernée en Mayenne.

Art. 2. - Sont nommés au grade de Chevalier :

- Monsieur Serge ANCELOT, ressortissant français, né le 13 septembre 1937 à Mantes-la-Ville.

- Monsieur Pierre François HOUPEAU, ressortissant français, né le 22 juin 1939 à Paris.

- Madame Régine DAGUINOS, ressortissant français, née le 28 septembre 1956 à Saint Vincent de Paul (Landes).

Art. 3. - Le Ministre de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Étranger et le Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République du Sénégal.

Fait à Dakar, le 29 avril 2026.

Par le Président de la République
Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Le Premier Ministre
Ousmane SONKO

Décret n° 2026-903 du 29 avril 2026 portant concession de la Médaille Gaïndé de la Performance

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

VU la Constitution, notamment en ses articles 49, 53, 56 et 57 ;

VU le décret n° 2018-1955 du 06 novembre 2018 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion ;

VU le décret n° 2024-921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2025-239 du 07 février 2025 portant création de la Médaille Gaïndé de la Performance ;

VU le décret n° 2025-1430 du 06 septembre 2025 fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2026-595 du 11 mars 2026 portant Code des Ordres nationaux ;

VU le décret n° 2026-765 du 7 avril 2026 portant renouvellement des membres du Conseil de l'Ordre national du Lion ;

SUR présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion,

DÉCRÈTE :

Article premier. - La Médaille Gaïndé de la Performance est concédée à Madame Saly SARR, née le 14 octobre 2002 à Dakar, médaillée de bronze aux Championnats du monde d'athlétisme en salle le 21 mars 2026.

Art. 2. - Le Ministre de la Jeunesse et des Sports et le Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion sont chargés, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 29 avril 2026.

Par le Président de la République
Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Le Premier Ministre
Ousmane SONKO

**Décret n° 2026-904 du 29 avril 2026
portant nomination dans l'Ordre national
du Lion à titre étranger**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

- VU la Constitution, notamment en ses articles 43 et 76 ;
- VU le décret n° 2018-1955 du 06 novembre 2018 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion ;
- VU le décret n° 2024-921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2025-1430 du 06 septembre 2025 portant fixant la composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2026-595 du 11 mars 2026 portant Code des Ordres nationaux ;
- VU le décret n° 2026-765 du 07 avril 2026 portant renouvellement des membres du Conseil de l'Ordre national du Lion ;
- SUR présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion,

DÉCRÈTE :

Article premier. - Sont nommés au grade de Commandeur :

- Monsieur Xiao HAN, ancien Ambassadeur de la République populaire de Chine, au Sénégal né le 10 juin 1973 en Chine.
- Monsieur Sönke SIEMON, ancien Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, au Sénégal né le 26 mai 1961 à Kiel.
- Monsieur Saad Abdullah ALNOFEAL, ancien Ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite au Sénégal, né le 13 août 1972 à Taïf.

Art. 2. - Le Ministre de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur et le Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République du Sénégal.

Fait à Dakar, le 29 avril 2026.

Par le Président de la République
Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Le Premier Ministre
Ousmane SONKO

**Décret n° 2026-905 du 29 avril 2026
portant concession de la Médaille Gaïndé
de la Performance**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

- VU la Constitution, notamment en ses articles 49, 53, 56 et 57 ;
- VU le décret n° 2018-1955 du 06 novembre 2018 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion ;
- VU le décret n° 2024-921 du 2 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2025-239 du 07 février 2025 portant création de la Médaille Gaïndé de la Performance ;
- VU le décret n° 2025-1430 du 06 septembre 2025 fixant la composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2026-595 du 11 mars 2026 portant Code des Ordres nationaux ;
- VU le décret n° 2026-765 du 07 avril 2026 portant renouvellement des membres du Conseil de l'Ordre national du Lion ;
- SUR présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion,

DÉCRÈTE :

Article premier. - La Médaille Gaïndé de la Performance est concédée à Monsieur Adama DIOP, né le 10 décembre 1994 à Léona Thiaroye, Champion du monde des poids lourds de l'Organisation Hexagone MMA le 23 janvier 2026 et Extrême Fighting Championship (EFC) le 09 avril 2026.

Art. 2. - Le Ministre de la Jeunesse et des Sports et le Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 29 avril 2026.

Par le Président de la République
Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Le Premier Ministre
Ousmane SONKO

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

Décret n° 2026-920 du 05 mai 2026 prescrivant l'immatriculation au nom de l'Etat d'une parcelle de terrain dépendant du domaine national, sise à Thiokhna dans le Département de Louga, d'une superficie de 490 m² environ, en vue de son attribution par voie de bail et prononçant sa désaffectation

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 relative au Domaine national ;

VU la loi n° 76-66 du 02 juillet 1976 portant Code du Domaine de l'Etat, modifiée ;

VU la loi n° 76-67 du 02 juillet 1976 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux autres opérations foncières d'utilité publique ;

VU la loi n° 2011-07 du 30 mars 2011 portant régime de la propriété foncière ;

VU le décret n° 64-573 du 30 juillet 1964 portant application de la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 relative au Domaine national, notamment en ses articles 29, 36, et suivants ;

VU le décret n° 77-563 du 03 juillet 1977 portant application de la loi n° 76-67 du 02 juillet 1976 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux autres opérations foncières d'utilité publique ;

VU le décret n° 81-557 du 21 mai 1981 portant application du Code du Domaine de l'Etat en ce qui concerne le domaine privé, modifié ;

VU le décret n° 2024-921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2024-948 du 08 avril 2024 relatif aux attributions du Ministre des Finances et du Budget ;

VU le décret n° 2025-1430 du 06 septembre 2025 fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2025-1431 du 06 septembre 2025 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

VU l'avis favorable de la Commission de Contrôle des Opérations Domaniales au cours de sa séance du 12 septembre 2022 (Affaire 166) ;

VU la décision n° 2877/MFB/DGID/DD du 08 décembre 2022 autorisant l'ouverture d'une enquête de commodo et incommodo ;

VU le procès-verbal d'ouverture et de fermeture d'enquête de commodo et incommodo n° 2418 du 21 décembre 2022 ;

SUR le rapport du Ministre des Finances et du Budget,

DÉCRÈTE :

Article premier. - Est prescrite l'immatriculation, au nom de l'Etat du Sénégal, dans les formes et les conditions prévues au titre II du décret n° 64-573 du 30 juillet 1964 fixant les conditions d'application de la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national, notamment en ses articles 29, 36 et suivants, d'un terrain, dépendant du Domaine national sis à Thiokhna, dans le Département de Louga, d'une superficie de 490 m² environ, en vue de son attribution par voie de bail.

Art. 2. - Est prononcée, en application des dispositions du décret n° 64-573 du 30 juillet 1964 visé à l'article premier ci-dessus, la désaffectation dudit terrain.

Art. 3. - Aucune indemnité n'est due pour la réalisation de cette opération, le requérant étant le bénéficiaire de la régularisation.

Art. 4. - Le Ministre des Finances et du Budget est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 05 mai 2026.

Par le Président de la République

Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Le Premier Ministre

Ousmane SONKO

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret n° 2026-916 du 05 mai 2026 relatif à la dénomination de l'école Franco-arabe de Goudiry, Commune de Goudiry, Département de Goudiry, Région de Tambacounda

RAPPORT DE PRESENTATION

Le Conseil municipal de Goudiry, en sa délibération n° 11/CG du 25 septembre 2023, donne avis favorable à la proposition du Comité de Gestion de l'Ecole (CGE) de l'école Franco-arabe de Goudiry, tenue le 30 mars 2023 et relative à la dénomination de ladite école au nom de Amadou Abdoul SY.

Né en 1941 à Goudiry, où il fit ses études élémentaires, Amadou Abdoul SY regagne le Lycée Blanchot de Saint-Louis avant de faire une formation professionnelle à l'Ecole des Agents sanitaires de Saint-Louis. Après la formation il est affecté comme agent sanitaire à l'Hôpital régional de Thiès.

De la santé, il est passé à l'éducation en qualité de Directeur de l'école de Koul suite à une formation au Centre de Formation professionnelle spécialisée (CFPS). Il a servi à l'école Camp Faïdherbe de Thiès avant d'être muté comme chargé de secrétariat à l'Inspection départementale de l'Education de Tivaouane. En 1981, il regagne sa région natale en servant à l'école de Médina Coura de Tambacounda avant de terminer sa carrière comme Directeur de l'école Batou DIARRA dans la même ville.

Dans le domaine socio-politique, il a eu à occuper de nombreuses fonctions électives ; Président de l'Association des Parents d'Elèves du Collège de Goudiry, Président de la Commission Education de la Commune de Goudiry, entres autres.

Amadou Abdoul SY est décédé en 2017.

Compte tenu de son engagement pour le développement de sa localité et pour la cause éducative, le Comité de Gestion de l'Ecole (CGE) de l'école Franco-arabe de Goudiry a proposé de dénommer ladite école au nom de Amadou Adoul SY, pour l'ériger en modèle pour la jeunesse sénégalaise et particulièrement celle de Goudiry.

Le présent projet de décret vise à consacrer cette proposition.

Telle est l'économie du présent projet de décret.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités territoriales, modifiée ;

VU le décret n° 86-877 du 19 juillet 1986 portant organisation du Ministère de l'Education nationale, modifié ;

VU le décret n° 2012-1276 du 13 novembre 2012 relatif à la création des inspections d'Académie et des inspections de l'Education et de la Formation, modifié par le décret n° 2017-604 du 24 avril 2017 ;

VU le décret n° 2024-921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2024-960 du 08 avril 2024 relatif aux attributions du Ministre de l'Education nationale ;

VU le décret n° 2025-1430 du 06 septembre 2025 fixant la composition du gouvernement ;

VU le décret n° 2025-1431 du 06 septembre 2025 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

VU le décret n° 2025-2201 du 16 décembre 2025 portant création d'inspections d'Académie ;

VU la délibération n° 11/CG en date du 25 septembre 2023 ;

SUR le rapport du Ministre de l'Education nationale,

DÉCRÈTE :

Article premier. - L'Ecole Franco-arabe de Goudiry, Commune de Goudiry, Département de Goudiry, Région de Tambacounda, est dénommée : « Ecole Franco-arabe Amadou Abdoul SY ».

Art. 2. - Le Ministre de l'Education nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 05 mai 2026.

Par le Président de la République

Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Le Premier Ministre

Ousmane SONKO

Décret n° 2026-917 du 05 mai 2026 relatif à la dénomination du collège d'Enseignement moyen de Guet Ardo, Commune de Guet Ardo, Département de Louga, Région de Louga

RAPPORT DE PRESENTATION

Le Conseil départemental de Louga, par la délibération n° 0003/2024/CDL/SGL du 16 août 2024 portant avis favorable pour la dénomination du Collège de Guet Ardo valide la proposition du Comité de Gestion des Ecoles (CGE) de dénommer le CEM Guet Ardo au nom d'El Hadji Cheikh Sidy Ousmane BA.

El Hadji Cheikh Sidy Ousmane BA est né en 1905 à Guet Ardo. Il reçut une formation coranique de la part de son père El Hadji Cheikh Aldiouma avant d'aller à Nimzatt en Mauritanie pour approfondir son savoir dans des domaines spécifiques comme la Grammaire arabe, le Droit islamique et la Théologie. Après ce parcours académique, il reçut le titre de « Cheikh » auprès de son père, son guide spirituel.

A la mort de son frère El Hadji Cheikh Mouhamadou Fadal BA, El Hadji Cheikh Ousmane BA devint le deuxième Khalife et inscrivit son action dans la continuité tout en prônant une nouvelle approche reposant sur de grands chantiers tels que la réfection de la grande mosquée de Guet Ardo et l'aménagement du village.

Il a aussi agrandi le périmètre de Guet Ardo en y intégrant les populations environnantes regroupées dans les différents hameaux afin de leur permettre de bénéficier des infrastructures sociales de base ainsi que de la formation.

Compte tenu de son engagement pour le développement de son village et pour la cause éducative, El Hadji Cheikh Sidy Ousmane BA mérite d'être cité en exemple. C'est dans cette optique que la proposition de dénommer le Collège d'Enseignement moyen Guet Ardo à son nom a été faite.

Le présent projet de décret vise à consacrer cette proposition.

Telle est l'économie du présent projet de décret.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités territoriales, modifié ;

VU le décret n° 86-877 du 19 juillet 1986 portant organisation du Ministère de l'Education nationale, modifié ;

VU le décret n° 2012-1276 du 13 novembre 2012 relatif à la création des inspections d'Académie et des inspections de l'Education et de la Formation, modifié par le décret n° 2017-604 du 24 avril 2017 ;

VU le décret n° 2024-921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2024-960 du 08 avril 2024 relatif aux attributions du Ministre de l'Education nationale ;

VU le décret n° 2025-1430 du 06 septembre 2025 fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2025-1431 du 06 septembre 2025 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

VU le décret n° 2025-2201 du 16 décembre 2025 portant création d'inspections d'Académie ;

VU la délibération n° 0003/2024/CDL/SG du 16 août 2024 du Conseil départemental de Louga donnant avis favorable pour la dénomination du Collège de Guet Ardo ;

SUR le rapport du Ministre de l'Education nationale,

DÉCRÈTE :

Article premier. - Le Collège d'Enseignement moyen de Guet Ardo, situé dans la Commune de Guet Ardo, Département de Louga, Région de Louga, est ainsi dénommé: « C.E.M Hadji Cheikh Ousmane BA ».

Art. 2. - Le Ministre de l'Education nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 05 mai 2026.

Par le Président de la République
Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Le Premier Ministre
Ousmane SONKO

Décret n° 2026-918 du 05 mai 2026 relatif à la dénomination du Lycée de Tattaguine, Département de Fatick, Région de Fatick

RAPPORT DE PRESENTATION

Le Conseil départemental de Fatick, par la délibération n°0002 CDF/SG du 06 novembre 2023 a dénommé le Lycée de Tattaguine au nom d'Abdoulaye SENE. Cette délibération a été confirmée par le Conseil de Gestion de l'Etablissement (CGE) lors de sa réunion en date du 20 décembre 2023.

Fils de Fagnil SENE et de Gnillane DIOUF, Abdoulaye SENE est né vers 1920 à Diouroup Coop. Il fréquenta l'école de sa localité pour apprendre à lire, à compter et à communiquer afin de travailler avec des sous-traitants libano-syriens qui étaient à l'époque les propriétaires des grands commerces.

De 1992 à 2000, Abdoulaye SENE a beaucoup participé au développement du Collège d'Enseignement Moyen de Tattaguine sur le plan pédagogique et infrastructurel. Il fut le premier président de l'Association des Parents d'Élèves (APE), fonction qu'il occupait avec beaucoup d'engagement et de détermination car il faisait de l'éducation le socle de tout développement.

Il a marqué l'école de Tattaguine depuis le primaire en passant par le collège dont il a grandement contribué à son érection. Abdoulaye SENE hébergeait dans sa demeure des élèves venus de différentes horizons et assistait les premiers professeurs affectés au collège, sans aucune contrepartie.

Compte tenu de son engagement pour la cause éducative, Abdoulaye SENE mérite d'être cité en exemple non seulement pour la jeunesse de sa localité et pour toute la communauté éducative.

C'est dans cette optique que la proposition de dénommer le Lycée de Tattaguine a été faite.

Le présent projet de décret vise à consacrer cette proposition.

Telle est l'économie du présent projet de décret.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités territoriales, modifiée ;

VU le décret n° 86-877 du 19 juillet 1986 portant organisation du Ministère de l'Education nationale, modifié ;

VU le décret n° 2012-1276 du 13 novembre 2012 relatif à la création des inspections d'Académie et des inspections de l'Education et de la Formation, modifié par le décret n° 2017-604 du 24 avril 2017 ;

VU le décret n° 2024-921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2024-960 du 08 avril 2024 relatif aux attributions du Ministre de l'Education nationale ;

VU le décret n° 2025-1430 du 06 septembre 2025 fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2025-1431 du 06 septembre 2025 portant répartition des services de l'état et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

VU le décret n° 2025-2201 du 16 décembre 2025 portant création d'inspections d'Académie ;

VU la délibération n° 0002 CDF/SG en date du 06 novembre 2023 portant sur la délibération du Lycée de Tattaguine ;

SUR le rapport du Ministre de l'Education nationale,

DÉCRÈTE :

Article premier. - Le Lycée de Tattaguine, situé dans le Département de Fatick, Région de Fatick, est dénommé: « Lycée Abdoulaye SENE ».

Art. 2. - Le Ministre de l'Education nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 05 mai 2026.

Par le Président de la République
Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Le Premier Ministre
Ousmane SONKO

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : ASSOCIATION DES RETRAITES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DU SENEGAL (A.R.A.NS)

Siège social : Mermoz Pyrotechnie, Cité Somisci, villa n° 19 - Dakar

Objet :

- regrouper ses membres autour d'un idéal commun et consolider les liens de concertation et de solidarité ;
- accompagner les anciens retraités de l'assemblée nationale dans leur insertion socio-professionnelle ;
- promouvoir l'entraide entre ses membres.

COMPOSITION DU BUREAU

Actuellement chargés de l'administration et de la direction de l'association

M^{mes}. Houreyratou TALL, *Présidente* ;

Aminata DABO, *Secrétaire générale* ;

M. Abdoulaye DIOP, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 00112 /GRD/ BAG en date du 07 mai 2026.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : ASSOCIATION DES DAMES UNIES DE MARISTES PCI (ADUM)

Siège social : Commune de Hann Bel Air, au 15 Hann Maristes PCI - Dakar

Objet :

- rassembler ses membres autour d'un idéal commun et renforcer les liens de concertation et de solidarité ;
- contribuer à l'émancipation sociale de ses membres ;
- participer au développement culturel, éducatif et à la protection de l'environnement.

COMPOSITION DU BUREAU

Actuellement chargées de l'administration et de la direction de l'association

M^{mes}. Thiané GUEYE, *Présidente* ;

Ndèye GAYE, *Secrétaire générale* ;

Ndèye Arame GAYE, *Trésorière générale*.

Récépissé de déclaration d'association n° 00093 /GRD/ BAG en date du 29 avril 2026.

Cabinet Daniel Didier PREIRA

Avocat à la Cour

Immeuble n° 61, Bande verte Ouest Foire,
Yoff Rond-point VDN - BP. : 268 DK RP

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 8.086/DG reporté au livre foncier de Ngor Almadies sous le n° 13.560/NGA, propriété exclusive de feu Winston Charles Joseph Antoine DIA. 2-2

Etude de Me Marie BÂ notaire,

Successeure de feu Ndèye Sourang Cissé

Route principale de Saly Portudal X

Route de l'Hôtel Les Amaryllis

BP : 104 Saly - Sénégal

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 520/MB consistant en une parcelle de terrain urbain situé dans le Département de Mbour, délivré par le Bureau de la Conservation de la propriété et des Droits Fonciers de Mbour et appartenant à Madame Charlotte Assad GRAZIANI. 1-2

Etude de Maître Moussa MBACKÉ
Notaire
27, Avenue Georges Pompidou - BP : 6655 - Dakar (sénégal)

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 7441/DG, devenu le titre foncier n° 5948/DK, appartenant à Monsieur Abdoulaye DIOP.

1-2

Etude de Maître Ndiack BA
Avocat à la Cour
Liberté V, Rond-point Sacré-cœur (en face JVC),
Villa n° 5426, 3^{ème} étage - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1263/DK de Dakar-Plateau, appartenant à Monsieur Sidy Mohamed Mbaye.

1-2

Etude de Maître Ndiack BA
Avocat à la Cour
Liberté V, Rond-point Sacré-cœur (en face JVC),
Villa n° 5426, 3^{ème} étage - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1167/DK, situé à Dakar, Cap Manuel, route de la Corniche Est, appartenant au Sieur Léon Boissier PALUN et à la dame Augustine Emilie MASSARD.

1-2

CREDITKASH SA
BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

Code poste	Actif	BRUT	AMT/PROV	2025 NET	2024 NET
A01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	226 979 795	0	226 979 795	658 171 159
A10	Valeurs en caisse	219 013 785		219 013 785	403 223 785
A11	Billets et monnaies	219 013 785		219 013 785	403 223 785
A12	Comptes ordinaires débiteurs	7 966 010		7 966 010	254 947 374
A2A	Autres comptes de dépôts débiteurs	0		0	-
A2H	Dépôts à terme constitués	0		0	-
A2I	Dépôts de garantie constitués	0		0	-
A2J	Autres dépôts constitués	0		0	-
A3A	Comptes de prêts	0		0	-
A3B	Prêts à moins d'un an	0		0	-
A3C	Prêts à terme	0		0	-
A60	Créances rattachées	0		0	-
A70	Prêts en souffrance	0		0	-
	Prêts immobilisés			0	-
A71	Prêts en souffrance de 6 mois au plus	0		0	-
A72	Prêts en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	0		0	-
A73	Prêts en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	0		0	-
B01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	20 435 709 268	877 158 599	19 558 550 669	16 422 215 283
B2D	Crédits à court terme	17 051 410 640		17 051 410 640	14 105 451 164
B2N	Comptes ordinaires	75 742 597		75 742 597	175 542 849
B30	Crédits à moyen terme	1 554 792 516		1 554 792 516	1 320 336 682
B40	Crédits à long terme	0		0	-
B65	Créances rattachées	236 070 464		236 070 464	238 542 879
B70	Crédits en souffrance	1 517 693 051	877 158 599	640 534 452	582 341 709
	Crédits immobilisés	180 202 831	0	180 202 831	89 650 175
B71	Crédits en souffrance de 6 mois au plus	413 642 541	49 347 417	364 295 124	383 125 879
B72	Crédits en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	227 000 135	217 252 164	974 7971	71 733 428
B73	Crédits en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	696 847 544	610 559 019	86 288 525	37 832 227
C01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	308 572 319	0	308 572 319	344 413 519
C10	Titres de placement	0		0	0
C30	Comptes de stocks	4 702 007		4 702 007	4 368 145
C31	Stocks de marchandises	0		0	0
C33	Stocks de fournitures	4 702 007		4 702 007	4 368 145
C34	Autres stocks et assimilés	0		0	-
C40	Débiteurs divers	35 854 120	0	35 854 120	111 551 497
C55	Créances rattachées	0		0	-
C56	Valeur à l'encaissement avec crédit immédiat	0		0	-
C59	Valeurs à rejeter	-250 667		-250 667	2000
C6A	Comptes d'ordre et divers	268 266 859		268 266 859	228 495 877

Code poste	Actif	BRUT	AMT/PROV	2025 NET	2024 NET
C6B	Comptes de liaison	0		0	-
C6C	Comptes de différence de conversion	0		0	-
C6G	Comptes de régularisation actif	160 434 087		160 434 087	129 642 544
C6Q	Comptes transitoires	0		0	-
C6R	Comptes d'attente actif	107 832 772		107 832 772	98 853 333
D01	VALEURS IMMOBILISEES	2 498 781 211	1 373 139 090	1 125 642 121	1 055 803 486
D1A	Immobilisations financières	0		0	-
D10	Prêts et titres subordonnés	0		0	-
D1E	Titres de participation	0		0	-
D1L	Titres d'investissement	0		0	-
D1S	Dépôts et cautionnements	39 319 664		39 319 664	34 029 074
D23	Immobilisations en cours	63 130 588		63 130 588	21 832 527
D24	Incorporelles	0		0	7 278 594
D25	Corporelles	63 130 588		63 130 588	14 553 933
D30	Immobilisations d'exploitation	1 984 751 546	1 310 881 741	673 869 805	586 568 682
D31	Incorporelles	183 547 854	182 938 008	609 846	1 224 602
D36	Corporelles	1 801 203 692	1 127 943 733	673 259 959	585 344 080
D40	Immobilisations hors d'exploitation	0	0	0	-
D41	Incorporelles	0		0	-
D45	corporelles	0		0	-
	Immobilisation acquises par réalisation de garantie	411 579 413	62 257 349	349 322 064	413 373 203
D46	Incorporelles	0	0	0	-
D47	Corporelles	411 579 413	62 257 349	349 322 064	413 373 203
D50	Crédit bail et opérations assimilées	0		0	-
D51	Crédit-bail	0		0	-
D52	L,O,A	0		0	-
D53	Location-vente	0		0	-
D60	Créances rattachées	0		0	-
D70	Créances en souffrance	0		0	-
D71	Créances en souffrance de 6 mois au plus	0		0	-
D72	Créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	0		0	-
D73	Créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	0		0	-
E01	ACTIONNAIRES, ASSOCIES OU MEMBRES	0		0	45 080 000
E02	Actionnaires, associés ou membres, capital non appelé	0		0	-
E03	Actionnaires, associés ou membres, capital appelé non versé	0		0	45 080 000
E05	EXCEDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS			0	0
E90	TOTAL DE L'ACTIF	23 470 042 593	2 250 297 689	21 219 744 904	18 525 683 447

Code poste	PASSIF	2025 NET	2024 NET
F01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	4 016 482 595	3 368 965 951
F1A	Comptes ordinaires créditeurs	713 557 664	546 361 906
F2A	Autres comptes de dépôts créditeurs	3 260 453 900	2 810 453 900
F2B	Dépôts à terme reçus	3 010 453 900	2 810 453 900
F2C	Dépôts de garantie reçus	0	0
F2D	Autres dépôts reçus	250 000 000	0
F3A	Comptes d'emprunts	0	0
F3E	Emprunts à moins d'un an	0	0
F3F	Emprunts à terme	0	0
F50	Autres sommes dues aux institutions financières	0	0
F55	Ressources affectées	0	0
F60	Dettes rattachées	42 471 031	12 150 145
G01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	13 138 824 109	11 537 929 337
G10	Comptes ordinaires créditeurs	2 903 597 793	2 746 661 469
G15	Dépôts à terme reçus	6 480 172 929	5 476 301 262
G2A	Comptes d'épargne à régime spécial	374 594 721	296 794 427
G30	Autres dépôts de garantie reçus	3 344 460 293	2 977 049 338
G35	Autres dépôts reçus	0	0
G60	Emprunts	0	0
G70	Autres sommes dues	2 041 500	760 000
G90	Dettes rattachées	33 956 873	40 362 841
H01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSE	516 292 018	528 799 353
H10	Versements restant à effectuer	0	0
H40	Créditeurs divers	398 779 545	374 668 407
H6A	Comptes d'ordre et divers	117 512 473	154 130 946
H6B	Comptes de liaison	0	0
H6C	Comptes de différence de conversion	0	0
H6G	Comptes de régularisation-passif	116 026 962	133 180 544
H6P	Comptes d'attente-passif	1 485 511	20 950 402
K01	VERSEMENTS RESTANT A EFFECTUER SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0
K20	Titres de participation	0	0
L01	PROVISIONS, FONDS PROPRES ET ASSIMILIES	3 548 146 182	3 089 988 806
L10	Subventions d'investissement	0	0
L20	Fonds affectés	0	0
L21	Fonds de garantie	0	0
L22	Fonds d'assurance	0	0
L23	Fonds de bonification	0	0
L24	Fonds de sécurité	0	0
L25	Autres fonds affectés	0	0
L27	Fonds de crédits	0	0

Code poste	PASSIF	2025 NET	2024 NET
L30	Provisions pour Risques et Charges	39 437 237	39 437 237
L31	Provisions pour charges de retraite	0	0
L32	Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature	0	0
L33	Autres provisions pour risques et charges	39 437 237	39 437 237
L35	Provisions réglementées	0	0
L36	Provisions pour risques afférents aux opérations de crédits à moyen et long terme	0	0
L37	Provision spéciale de réévaluation	0	0
L41	Emprunts et titres émis subordonnés	262 300 000	262 300 000
L43	Dettes rattachées aux emprunts et titres émis subordonnés	35 935 100	12 000 225
L45	Fonds pour risques financiers généraux	0	0
L50	Primes liées au capital	0	0
L55	Réserves	0	0
L56	Réserve générale	0	0
L57	Réserves facultatives	0	0
L58	Autres réserves	0	0
L59	Ecart de réévaluation des immobilisations	0	0
L60	Capital	3 937 700 000	3 937 700 000
L61	Capital appelé	3 937 700 000	3 937 700 000
L62	Capital non appelé	0	0
L65	Fonds de dotation	0	0
L70	Report à nouveau (+ ou -)	-1 161 448 656	-1 621 298 728
L75	Excédent des produits sur les charges		
L80	Résultat de l'exercice (+ ou -)	434 222 501	459 850 072
L81	Excédent ou déficit en instance d'approbation	0	0
L82	Excédent ou déficit de l'exercice	434 222 501	459 850 072
L90	TOTAL PASSIF	21 219 744 904	18 525 683 447

CREDIT KASH SA
COMPTE DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2025

Code poste	CHARGES	2025	2024
R08	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERS	199 498 758	220 748 232
R1A	Intérêts sur compte ordinaires créditeurs		
R1B	Organe financier		
R1C	Caisse centrale		
R1D	Trésor public		
R1E	CCP		
R1F	Banques et correspondants		
R1H	Etablissements financiers		
R1I	SFD		
R1K	Autres institutions financières		
R1L	Intérêts sur autres compte de dépôt créditeurs	197 499 422	217 613 797
R1N	Dépôts à terme reçu	197 499 422	217 613 797
R1P	dépôt de garantie reçu		
R1Q	Autres dépôts reçus		
R2A	Intérêts sur compte d'emprunts	0	0
R2F	Intérêts sur emprunts à moins d'un an		
R2G	Intérêts sur emprunt à terme	0	0
R2R	Autres intérêts		
R2T	Divers intérêts		
R2Z	Commissions	1 999 336	3 134 435
R3A	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	452 142 265	430 910 349
R3C	Intérêts sur compte des membres, bénéficiaires ou clients	449 484 246	426 988 788
R3D	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	18 298 320	31 722 168
R3F	Intérêts sur dépôts à terme reçus	424 029 141	395 266 620
R3G	Intérêts sur comptes d'épargne à régime spécial	7 156 785	0
R3H	Intérêts sur dépôts de garantie reçus		
R3J	Intérêts sur autres dépôts reçus		
R3N	Intérêts sur emprunts et autres sommes dues		
R3Q	Autres intérêts		
R3T	Commissions	2 658 019	3 921 561
	MARGE D'INTERET BENEFICIAIRE	3 441 180 993	3 087 302 935
	TOTAL CHARGES D'INTERETS	651 641 023	651 658 581
	CHARGES SUR OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES		
R4B	DIVERSES		
R4C	Charges et pertes sur titres de placement		
R4K	Charges sur opérations diverses		
R4N	Commissions		
R5B	CHARGES SUR IMMOBILISATION FINANCIERES	24 032 097	12 000 225
R5C	Frais d'acquisition		
R5D	Étalement de la prime		
R5E	CHARGES SUR CREDIT BAILET OPERATIONS ASSIMILEES		
R5G	Charges sur opérations de credit bail		
R5H	Dotations aux amortissements		
R5J	Dotations aux provisions		
R5K	Moins-values de cession		
R5L	Autres charges		
R5M	Charges sur opérations de location avec option d'achat		
R5N	Dotations aux amortissements		
R5P	Dotations aux provisions		
R5Q	Moins-values de cession		
R5R	Autres charges		
R5S	Charges sur opérations de location-vente		
R5T	Dotations aux amortissements		

CREDIT KASH SA
COMPTE DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2025

Code poste	CHARGES	2025	2024
R5U	Dotations aux provisions		
R5V	Moins-values de cession		
R5X	Autres charges		
R5Y	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	24 032 097	12 000 225
R6B	Pertes sur opérations de change		
R6C	Commissions		
R6F	CHARGES SUR OPERATIONS HORS BILAN	3 158 997	3 955 238
R6K	Charges sur engagements de financements reçus des institutions financières		
R6L	Charges sur engagements de financements reçus des membres, clients ou bénéficiaires		
R6M	Charges sur engagements de garantie reçus des institutions financières	3 158 997	3 955 238
R6P	Charges sur engagements de garantie reçus des membres bénéficiaires ou clients	0	0
R6S	Charges sur engagements sur titres		
R6T	Charges sur autres engagements reçus		
R6V	CHARGES SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS		
R6W	Charges sur les moyens de paiement		
R6X	Autres charges sur prestation de services financiers		
R7A	Autres CHARGES D'EXPLOITATION FINANCIERE	0	0
R7B	Moins-values sur cession d'éléments d'actif		
R7C	Transferts de produits d'exploitation financière		
R7D	Diverses charges d'exploitation financière	0	0
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NET		
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	-24 453 363	-13 600 863
	MARGE D'INTERETS BENEFICIAIRE	3 441 180 993	3 087 302 935
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS		
	PRODUIT FINANCIER NET	3 416 727 630	3 073 702 072
	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS		
R8G	Achats de marchandises	0	0
R8J	Stocks vendus		
R8L	Variations de stocks marchandise		
	CHARGES GENERALES D'EXPLOIATION	2 462 734 120	2 219 120 060
S02	FRAIS DE PERSONNEL	1 289 995 551	1 140 040 127
S03	Salaires et traitements	1 186 914 086	1 044 649 287
S04	Charges sociales	76 641 378	70 073 784
S05	Rémunérations versées aux stagiaires	26 440 087	25 317 056
S1A	IMPOTS ET TAXES	110 721 035	75 483 285
S1B	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	34 014 401	29 412 448
S1C	Autres impôts, taxes et prélèvements assimilés versés à l'administration des :	76 706 634	46 070 837
S1D	Impôts directs	32 746 895	18 238 735
S1G	Impôts indirects	27 760 603	18 349 233
S1H	Droits d'enregistrement et de timbre	11 858 140	4 760 673
S1J	Impôts et taxes divers	4 340 996	4 722 196
S1K	Autres impôts, taxes et prélèvements assimilés versés aux autres organismes	0	0
S2A	AUTRES CHARGES EXTERNES ET CHARGES DIVRSES D'EXPLOITATION	1 062 017 533	1 003 596 648
S2B	Services extérieurs	370 945 680	343 339 814
S2C	Redevances de crédit-bail	0	0
S2D	Loyers	173 049 454	145 134 212
S2F	Charges locatives et de co-propriété	0	0
S2H	Entretien et réparations	69 529 558	64 757 417
S2J	Primes d'assurance	124 956 668	132 138 185

CREDIT KASH SA
COMPTE DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2025

Code poste	CHARGES	2025	2024
S2K	Etudes et recherches	0	0
S2M	Frais de formation du personnel	3 410 000	1 310 000
S2L	Divers	0	0
S3A	Autres services extérieurs	462 127 806	345 602 316
S3B	Personnel extérieur à l'institution	82 321 848	79 047 248
S3C	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	128 363 908	39 137 140
S3E	Publicité, publications et relations publiques	30 943 044	26 580 981
S3G	Transport de biens	55 000	401 200
S3J	Transports collectifs du personnel	0	0
S3L	Déplacements, missions et réceptions	55 639 232	38 459 495
S3M	Achat non stockés de matières et fournitures	122 401 315	122 365 979
S3N	Frais postaux et frais de télécommunication	42 403 459	39 460 273
S3P	Divers	0	150 000
S4A	Charges diverses d'exploitation	228 944 046	314 654 517
S4B	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs si	215 958 098	0
S4D	Indemnités de fonction versées	0	0
S4I	Frais de tenue d'assemblée	0	304 496 619
S4K	Moins-values de cession sur immobilisation	0	0
S4L	sur immobilisation corporelles et incorporelles		
S4M	sur immobilisation financières		
S4P	Transferts de produits d'exploitation non financière	0	0
S4Q	Produits rétrocédés		
S4R	Autres transferts de produits		
S4S	Autres charges diverses d'exploitation non financière	12 985 948	10 157 898
T50	DOTATIONS AU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	0	0
T51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATION	189 190 201	187 212 665
T53	Dotations aux amortissements de charge à répartir	0	0
T54	Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	189 190 201	187 212 665
T55	Dotations aux amortissements des immobilisations hors exploitation	0	0
T56	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations en cours	0	0
T57	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation	0	0
T58	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations hors exploitation	0	0
T6B	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	858 193 095	912 441 885
T6C	Dotations aux provisions sur créances en souffrance	163 616 774	283 004 436
T6D	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	17 322 721	16 344 513
T6E	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois	50 847 302	71 292 074
T6F	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois	95 446 751	195 367 849
T6G	Dotations aux provisions pour dépréciation d'autres éléments d'actif	0	0
T6H	Dotations aux provisions pour risques et charges	16 095 266	51 057 620
T6J	Dotations aux provisions réglementées	0	0
T6K	Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	626 007 420	565 344 791
T6L	Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	52 473 635	13 035 037
T80	CHARGES EXCEPTIONNELLES	646 080	503 448
T81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	21 732 707	4 182 297
T82	IMPOTS SUR LES EXCEDENTS	5 000 000	4 999 951
L80	EXCEDENT	434 222 501	459 850 072
T84	TOTAL CHARGES	4 650 550 821	4 455 924 419

Code poste	PRODUITS	2025	2024
V08	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERS	8 438 871	7 327 340
V1A	Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	0	0
V1B	Organe financier	0	0
V1C	Caisse centrale	0	0
V1D	Trésor public	0	0
V1E	CCP	0	0
V1F	Banques et correspondants	0	0
V1H	Etablissements financiers	0	0
V1I	SFD	0	0
V1K	Autres institutions financières	0	0
V1L	Intérêts sur autres comptes de dépôts débiteurs	1 476 712	0
V1Q	Intérêts sur dépôts à terme constitués	1 476 712	0
V1R	Intérêts sur dépôts de garantie constitués	0	0
V1S	Intérêts sur autres dépôts constitués	0	0
V2A	Intérêts sur comptes de prêts	0	0
V2C	Intérêts sur prêts à moins d'un an	0	0
V2G	Intérêts sur prêts à terme	0	0
V2Q	Autres intérêts	0	0
V2S	Divers intérêts	0	0
V2T	Commissions	6 962 159	7 327 340
V3A	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	4 084 383 145	3 731 634 176
V3B	Intérêts sur crédit aux membres, bénéficiaires ou clients	2 497 199 944	2 292 375 442
V3G	Autres crédits à court terme	2 213 574 335	2 077 348 823
V3M	Intérêts sur crédits à moyen terme	283 324 950	214 893 542
V3N	Intérêts sur crédits à long terme	300 659	133 077
V3R	Autres intérêts	288 004 046	279 107 187
V3T	Divers intérêts	288 004 046	279 107 187
V3X	Commissions	1 299 179 154	1 160 151 547
	MARGE D'INTERET DEFICITAIRE		
	TOTAL PRODUITS D'INTERETS	4 092 822 016	3 738 961 516
V4B	PRODUITS SUR OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	2 737 731	2 354 600
V4C	Produits et profits sur titres de placement	0	0
V4D	Intérêts sur crédits accordés au personnel non membre	0	0
V4E	Produits sur opérations diverses	0	0
V4F	Commissions	2 737 731	2 354 600
V5B	PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0
V5C	Produits sur prêts et titres subordonnés	0	0
V5D	Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	0	0
V5F	Produits et profits sur titres d'investissements	0	0
V5G	PRODUITS SUR OPERATION DE CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
V5H	Produits sur opérations de crédit-bail	0	0
V5J	Loyers		
V5K	Reprises de provisions		
V5L	Plus-values de cession		
V5M	Autres produits		
V5N	Produits sur opérations de location avec option d'achat		
V5P	Loyers		
V5Q	Reprises de provisions		
V5R	Plus-values de cession		
V5S	Autres produits		
V5T	Produits sur opérations de location avec option vente		
V5V	Loyers		
V5W	Reprises de provisions		
V5X	Plus-values de cession		
V5Y	Autres produits		
V6B	Gains sur opérations de change		

Code poste	PRODUITS	2025	2024
V6C	Commissions		
V6F	PRODUITS SUR OPERATIONS HORS BILAN	0	0
V6K	Produits sur engagements de financement donnés aux institutions financières		
V6L	Produits sur engagements de financement donnés aux membres, clients ou bénéficiaires		
V6N	Produits sur engagements de garantie donnés aux institutions financières		
V6P	Produits sur engagement de garantie donné aux membres, bénéficiaires ou clients produits sur engagements sur titres		
V6R	Produits sur autres engagements donnés		
V6S	Produits sur opérations effectuées pour le compte de tiers		
V6U	PRODUITS SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	0	0
V6V	Produits sur les moyens de paiement	0	0
V6W	Autres produits sur prestations de services financiers	0	0
V7A	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION FINANCIERE	0	0
V7B	Plus-values sur cession d'éléments d'actif	0	0
V7C	Transferts de charges d'exploitation financière	0	0
V7D	Divers produits d'exploitation financière	0	0
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	27 191 094	15 955 463
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	421 266	1 600 638
	MARGE D'INTERET DEFICIATAIRE		
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	26 769 828	14 354 825
	CHARGE FINANCIERE NETTE		
	VENTES		
V8B	MARGE COMMERCIALE		
V8C	Vente de marchandises		
	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	477 049 978	629 279 133
W4A	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	61 628 360	150 399 986
W4B	Redevances pour concessions, brevets, licence, droits et valeurs similaires	0	0
W4D	Indemnités de fonction et rémunération d'administrateurs, gérants reçues	0	0
W4G	Plus-values de cession	35 906 651	123 966 786
W4H	Sur immobilisations incorporelles et corporelles	35 906 651	123 966 786
W4J	sur immobilisations financières	0	0
W4K	Revenu des immeubles hors exploitation		755 000
W4L	Transferts de charges d'exploitation non financière	25 721 709	25 678 200
W4M	Charges refacturées	25 721 709	25 678 200
W4N	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0
W4P	Autres transferts de charges	0	0
W4Q	Autres produits divers d'exploitation	0	0
W50	PRODUCTION IMMOBILISE		
W51	Immobilisations corporelles		
W52	Immobilisations incorporelles		
W53	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
X50	REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	0	0
X51	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
X54	Reprises d'amortissements des immobilisations	0	0
X56	Reprises de provisions sur immobilisations		0
X6B	REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	415 421 618	478 879 147
X6C	Reprises de provisions sur créances en souffrance	336 587 238	309 704 555
X6D	Reprises de provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	6 497 900	50 044 244
X6E	Reprises de provisions sur créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois	157 607 095	184 373 635
X6F	Reprises de provisions sur créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois	172 482 242	75 286 677
X6G	Reprises de provisions pour dépréciation des autres éléments d'actif	0	0
X6H	Reprises de provisions pour risques et charges	0	8 212 352
X6I	Reprises de provisions réglementées	0	0
X6J	Récupération sur créances amorties	78 834 380	160 962 240
X80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	190 031	22 342 883
X81	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURES	77 751 065	62 986 287
L80	DEFICIT	0	0
X84	TOTAL PRODUITS	4 650 550 821	4 455 924 419

HORS BILAN

AU 31 Décembre 2025

DIMF 2900
(en FCFA)

CODE POSTE	LIBELLES	MONTANTS	
		2025	2024
	ENGAGEMENT DE FINANCEMENT		
N1A	ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DES INSTITUTIONS FINANCIERES		
N1H	ENGAGEMENTS RECUS DES INSTITUTIONS FINANCIERES		
N1J	ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	310 884 200	726 442 001
N1K	ENGAGEMENTS RECUS DES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS		
	ENGAGEMENT DE GARANTIE		
N2A	D'ordre des institutions financières		
N2H	Reçus des institutions financières		
N2J	D'ordre des membres, bénéficiaires ou clients	16 208 740	31 268 132
N2M	Reçus des membres, bénéficiaires ou clients	21 858 350 732	12 205 548 455
	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
N3A	Titres à livrer		
N3B	Intervention à l'émission		
N3C	Marché gris		
N3D	Autres titres à livrer		
N3E	Titres à recevoir		
NRF	Intervention à l'émission		
NRG	Marché gris		
N3H	Autres titres à livrer		
	ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS EN DEVISES		
	OPERATIONS DE CHANGE AU COMPTANT		
P1A	Francs CFA achetés non encore reçus		
P1B	Devises achetées non encore reçues		
P1C	Francs CFA vendus non encore livrés		
P1D	Devises vendues non encore livrées		
	PRETS OU EMPRUNTS EN DEVISES		
P1E	Devises prêtées non encore livrées		
P1F	Devises empruntées non encore reçues		
	OPERATIONS DE CHANGE A TERME		
P1G	Opérations de change à terme francs cfa à recevoir contre devises à livrer		
P1H	Opérations de change à terme devises à recevoir contre FCFA à livrer		
P1J	Opérations de change à terme devises à recevoir contre devises à livrer		
P1K	Opérations de change à terme devises à livrer contre devises à recevoir		
P1L	Report/déport non couru à recevoir		
P1M	Report/déport non couru à payer		
P1R	Intérêts non courus en devises couverts à recevoir		
P1S	Intérêts non courus en devises couverts à payer		
P1V	Ajustements devises hors bilan		
	AUTRES ENGAGEMENTS		
Q1A	Engagements donnés		
Q1B	Engagements reçus		
	OPERATIONS EFFECTUES POUR LE COMPTE DE TIERS		
Q1C	Valeurs à l'encaissement non disponibles		
Q1F	Comptes exigibles après encaissements		
Q1J	Comptes de suivi des engagements de financement consortiaux		
Q1K	Comptes de suivi des engagements de garantie consortiaux		
Q1L	Comptes de suivi des crédits consortiaux		
Q1M	Crédits distribués pour le compte de tiers		
N90	ENGAGEMENTS DOUTEUX		

ETAT DE DETERMINATION DES RATIOS PRUDENTIELS

I - LIMITATION DES RISQUES AUXQUELS EST EXPOSEE UNE INSTITUTION

A		B		RATIO
RIQUES PORTES PAR UNE INSTITUTION MONTANTS NETS DES PROVISIONS ET DES DEPOTS DE GARANTIE	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT	A/B x 100
Comptes ordinaires débiteurs chez les institutions financières	7 966 010	Comptes ordinaires créditeurs des institutions financières	713 557 664	norme : < ou = 200%
Autres comptes de dépôts chez les institutions financières	0	Autres comptes de dépôts financiers créditeurs des institutions	3 260 453 900	
Comptes de prêts		Comptes d'emprunts	0	
Prêts en souffrance		Autres sommes dues aux institutions financières	0	
Crédits à court terme	17 051 410 640	Comptes d'épargne à régime spécial	374 594 721	
Comptes ordinaires débiteurs des membres, bénéficiaires ou clients	75 742 597	Comptes ordinaires créditeurs des institutions, financières	2 903 597 793	
Crédits à moyen terme	1 554 792 516	Dépôts à terme reçus des membres, bénéficiaires ou clients	6 480 172 929	
Crédits à long terme	0	Autres dépôts reçus des clients, membres ou bénéficiaires		
Crédits en souffrance	640 534 452	Emprunts reçus des clients, membres ou bénéficiaires		
Titres de placement	0	Autres normes aux membres, bénéficiaires ou clients	2 041 500	
Titres de participation		Provisions, fonds propres et assimilés	3 548 146 182	
Titres d'investissement				
Engagements par signature données	310 884 200			
TOTAL	19 641 330 415	TOTAL	17 282 564 689	113,65%

II - COUVERTURE DES EMPLOIS A MOYEN ET LONG TERME PAR DES RESSOURCES STABLES

A		B		RATIO
RESSOURCES STABLES	MONTANT	EMPLOIS A MOYEN ET LONG TERME	MONTANT	A/B x 100
Provisions, fonds propres et assimilés	3 548 146 182	Dépôts à terme constitués auprès des institutions à plus d'un an	0	norme : > 100%
Autres comptes de dépôts créditeurs à moyen et long terme	0	Dépôts de garantie constitués auprès des institutions financières à plus d'un an		
Comptes d'emprunts à terme auprès des institutions financières	0	Autres dépôts constitués auprès des institutions financières à plus d'un an		
Autres sommes dues aux institutions financières à moyen et long terme		Comptes de prêts à terme auprès des institutions financières à plus d'un an		
Dépôts à terme reçus à moyen et long terme	8 113 685 846	Prêts en souffrance nets des provisions auprès des institutions financières		
Comptes d'épargne à régime spécial des membres, bénéficiaires ou clients à moyen et long terme	374 594 721	Crédits à moyen terme aux membres, bénéficiaires ou clients	511 587 757	
Autres dépôts de garantie reçus des membres, bénéficiaires ou clients à moyen et long terme	258 003 357	Crédits à long terme aux membres, bénéficiaires ou clients	0	
Autres dépôts de garantie reçus des membres, bénéficiaires ou clients à moyen et long terme		Crédits en souffrance nets des provisions des membres, bénéficiaires ou clients	640 534 452	
Autres dépôts de garantie reçus des membres, bénéficiaires ou clients à moyen et long terme		Titres de participation		
		Titres d'investissement		
		Prêts et titres subordonnés		
		Dépôts et cautionnement	39 319 664	
		Immobilité en cours	63 130 588	
		Immobilisations d'exploitation	673 869 805	
		Immobilisations hors exploitation	0	
TOTAL	12 294 430 106	TOTAL	1 928 442 266	638%

ETAT DE DETERMINATION DES RATIOS PRUDENTIELS

III - LIMITATION DES PRETS AUX DIRIGEANTS ET AU PERSONNEL AINSI QU'AUX PERSONNES LIEES

A		B		RATIO
PRETS ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE	MONTANT	FONDS PROPRES	MONTANT	A/B x 100
prêts et engagements par signature donnés aux dirigeant ou employés	0	subventions d'investissement		
		fonds affectés		
		fonds de crédit		
		provisions pour risques et charges	39 437 237	
		provisions réglementées		
		emprunts et titres émis subordonnés	262 300 000	
		fonds pour risques financiers généraux		
		primes liées au capital		
		réserves		
		ecart de réévaluation des immobilisations		norme < ou = 10%
		capital	3 937 700 000	
		fonds de dotation		
		report à nouveau positif		
		excédent des produits sur les charges		
		résultat positif de l'exercice	434 222 501	
		capital non appelé		
		excédent des charges sur les produits		
		immobilisations incorporelles nettes	-609 846	
		report à nouveau négatif	-1 161 448 656	
		résultat déficitaire de l'exercice		
		complément de provisions non constituées et exigées par les autorités de contrôle		
		toutes participations constituant des fonds propres dans d'autres SFD ou établissements de crédit		
TOTAL	365.466.542	TOTAL	3 511 601 236	0,00%

IV - LIMITATION DES RISQUES PRIS SUR UNE SEULE SIGNATURE

A		B		RATIO
PRETS ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE	MONTANT	FONDS PROPRES	MONTANT	A/B
montant brut des prêts et engagement par signature donnés à un plus gros emprunteur	250.000.000	subventions d'investissement		
		fonds affectés		
		fonds de crédit		
		provisions pour risques et charges	39 437 237	
		provisions réglementées		
		emprunts et titres émis subordonnés	262 300 000	
		fonds pour risques financiers généraux		
		primes liées au capital		
		réserves		
		ecart de réévaluation des immobilisations		norme < ou = 10%
		capital	3 937 700 000	
		fonds de dotation		
		report à nouveau positif		
		excédent des produits sur les charges		
		résultat positif de l'exercice	434 222 501	
		capital non appelé		
		excédent des charges sur les produits		
		immobilisations incorporelles nettes	-609 846	
		report à nouveau négatif	-1 161 448 656	
		résultat déficitaire de l'exercice		
		complément de provisions non constituées et exigées par les autorités de contrôle		
		toutes participations constituant des fonds propres dans d'autres SFD ou établissements de crédit		
TOTAL	250.000.000	TOTAL	3 511 601 236	7,12%

ETAT DE DETERMINATION DES RATIOS PRUDENTIELS

V - NORME DE LIQUIDITE

A		B		RATIO
VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLES - MONTANT NETS	MONTANT	DEPOTS DES CLIENTS	MONTANT	A/B x 100
valeur en caisse	219 013 785	comptes ordinaires créditeurs des institutions financières auprès du SFD	713 557 664	norme >100%
comptes ordinaires débiteurs chez les institutions financières	7966 010	autres comptes de dépôts créditeurs des institutions financières		
dépôts à court terme constitués auprès des institutions financières		emprunts à moins d'un an auprès des institutions financières	0	
autres comptes de dépôts débiteurs chez les institutions financières		emprunts à terme		
comptes de prêts à court terme aux institutions financières		autres sommes dues aux institutions financières		
crédits à court terme aux membres, bénéficiaires ou clients	7 389 930 130	comptes ordinaires créditeurs des membres, bénéficiaires ou clients auprès de l'institution	2 903 597 793	
comptes ordinaires débiteurs des membres, bénéficiaire ou clients	75 742 597	dépôts à terme reçus à court terme	396 940 983	
crédits à moyen terme		comptes d'épargne à régime spécial	374 594 721	
crédits à long terme		autres dépôts de garantie reçus des membres, bénéficiaires ou clients	474 921 815	
titres de placement	0	autres dépôts des membres, bénéficiaires ou clients auprès de l'institution	0	
comptes de stocks	4 702 007	emprunts de l'institution auprès des membres		
dépôts divers	35 854 120	autres sommes dues aux membres, bénéficiaire ou clients	2 041 500	
valeurs à l'encaissement avec crédit immédiat		versement restant à effectuer à court terme		
créances rattachées	236 070 464	créditeurs divers à court terme	398 779 545	
engagements de financement et de garantie donnés	327 092 940	dettes rattachées	76 427 904	
		encours des engagements de financement et de garantie reçus		
TOTAL	8 296 372 053	TOTAL	5 340 861 925	155,34%

VI - LIMITATION DES OPERATIONS AUTRES QUE LES ACTIVITES D'EPARGNE ET DE CREDIT

A		B		RATIO
MONTANT CONSACRE PAR L'INSTITUTION AUX ACTIVITES AUTRES QUE L'EPARGNE ET LE CREDIT	MONTANT	RISQUES PORTES PAR UNE INSTITUTION	MONTANT	A/B x 100
montant consacré par l'institution aux opérations autres que les activités d'épargne et de crédit	20 654 412	comptes ordinaires débiteurs chez les institutions financières	7 966 010	norme <= 5%
		comptes de prêts	0	
		prêts en souffrance		
		crédits à court terme	17 051 410 640	
		comptes ordinaires débiteurs des membres, bénéficiaires ou client	75 742 597	
		crédits à moyen terme	1 554 792 516	
		crédits à long terme	0	
		crédits en souffrance	640 534 452	
		titres de placement	0	
		titres de participation		
		titres d'investissement		
		engagement par signature donnés	310 884 200	
TOTAL	20 654 412	TOTAL	19 641 330 415	0,11%

ETAT DE DETERMINATION DES RATIOS PRUDENTIELS

VII- CONSTITUTION DE LA RESERVE GENERALE

A		B		RATIO
RESULTAT	MONTANT	REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	MONTANT	base x 15% minimum
résultat	0	report à nouveau déficitaire	-1 161 448 656	
TOTAL	0	TOTAL	-1 161 448 656	n.a.

VIII- NORME DE CAPITALISATION

A		B		RATIO
FONDS PROPRES	MONTANT	TOTAL ACTIF DE FIN DE PERIODE	MONTANT	A/B x 100
subventions d'investissement		total actif de fin de période en montants nets	21 219 744 904	norme > ou = 15%
fonds affectés				
fonds de crédit				
provisions pour risques et charges	39 437 237			
provisions réglementées				
emprunts et titres émis subordonnés	262 300 000			
fonds pour risques financiers généraux	0			
primes liées au capital	0			
réserves	0			
ecart de réévaluation des immobilisations				
capital	3 937 700 000			
fonds de dotation				
report à nouveau positif				
excédent des produits sur les charges	0			
résultat positif de l'exercice	434 222 501			
capital non appelé	0			
excédent des charges sur les produits				
immobilisations incorporelles nettes	-609 846			
report à nouveau négatif	-1 161 448 656			
résultat déficitaire de l'exercice	0			
complément des provisions non constituées et exigées par les Autorités de contrôle				
toutes participations constituant des fonds propres dans d'autres SFD ou établissements de crédit				
TOTAL	3 511 601 236	TOTAL	21 219 744 904	16,55%

ETATS DE DETERMINATION DES RATIOS PRUDENTIELS

IX - LIMITATION DES PRISES DE PARTICIPATION

A		B		RATIO
TITRES DE PARTICIAPTION	MONTANT	FONDS PROPRES	MONTANT	A/B x 100
titres de participation sauf participations dans les établissements de crédit et les SFD	0	subventions d'investissement fonds affectés fonds de crédit provisions pour risques et charges provisions réglementées emprunts et titres émis subordonnés fonds pour risques financiers généraux primes liées au capital réserves ecart de réévaluation des immobilisations capital fonds de dotation report à nouveau positif excédent des produits sur les charges résultat positif de l'exercice capital non appelé excédent des charges sur les produits Immobilisations incorporelles nettes Report à nouveau négatif Résultat déficitaire de l'exercice Complément des provisions non constituées et exigées par les Autorités de contrôle Toutes participations constituant des fonds propres dans d'autres SFD ou établissement de crédit	39 437 237 262 300 000 0 0 0 3 937 700 000 434 222 501 0 -609 846 -1 161 448 656 0	norme : < ou = 25%
TOTAL	0	TOTAL	3 511 601 236	0%

ETATS DE DETERMINATION DES RATIOS PRUDENTIELS

X - FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS ET DES PARTICIPATIONS

A		B		RATIO
TITRES DE PARTICIPATION	MONTANT	FONDS PROPRES	MONTANT	A/B x 100
Immobilisations incorporelles en cours	0	Subventions d'investissement		norme: < ou = 100%
Immobilisations corporelles en cours	63 130 588	Fonds affectés		
Immobilisations incorporelles d'exploitation,	609 846	Fonds de crédit		
Déduction faite des frais et valeurs immobilisés				
Immobilisations corporelles d'exploitation	673 259 959	Provisions pour risques et charges	39 437 237	
Immobilisations incorporelles hors exploitation		Provisions réglementaires		
Immobilisations corporelles hors exploitation		Emprunts et titres émis subordonnés	262 300 000	
Immobilisations incorporelles hors exploitation		Fonds pour risques financiers généraux	0	
acquises par réalisation de garantie	0			
Immobilisations corporelles hors exploitation	349 322 064	Primes liées au capital	0	
acquises par réalisation de garantie				
Titres de participation		Réserves	0	
		Ecart de réévaluation des immobilisations		
		Capital	3 937 700 000	
		Fonds de dotation		
		Report à nouveau positif		
		Excédent des produits sur les charges		
		Résultat positif de l'exercice	434 222 501	
		Capital non appelé	0	
		Excédent des charges sur les produits		
		Immobilisations incorporelles nettes	-609 846	
		Report à nouveau négatif	-1 161 448 656	
		Résultat déficitaire de l'exercice		
		Complément des provisions non constituées		
		et exigées par les Autorités de contrôle		
		Toutes participations constituant des fonds		
		Propres dans d'autres SFD ou établissements		
		de crédit		
TOTAL	1 086 322 457	TOTAL	3 511 601 236	31%

TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES

CREDITKASH

AU 31 Décembre 2025

DIMF 2005

P : A

(EN FCFA)

CODE	LIBELLES	Amort/Provisions	Montants nets
	Actif		
B01	Créances sur les membres, bénéficiaires ou clients	877 158 599	19 246 737 608
B2D	Crédits à court terme		17 051 410 640
B30	Crédits à moyen terme		1 554 792 516
B40	Crédits à long terme		-
B70	Crédits en souffrance	877 158 599	640 534 452
D50	Crédit-bail et opérations assimilées		
D51	Crédit-bail		
D52	Location avec option d'achat		
D53	Location - vente		
D70	Créances en souffrance sur crédit-bail et opérations assimilées		
	PASSIF		
G01	Dettes à l'égard des membres, bénéficiaires ou clients		9 760 406 943
G10	Comptes ordinaires créditeurs		2 903 597 793
G15	Dépôts à terme reçus		6 480 172 929
G2A	Comptes d'épargne à régime spécial		374 594 721
G60	Emprunts		-
G70	Autres sommes dues		2 041 500

ETATS DES BIENS DONNES EN CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES
CREDITKASH

AU 31 Décembre 2025

DIMF 2006

P : A

(EN FCFA)

Libellés	Durée	Montants bruts	Amort/Provisions	Montants nets
CREDIT-BAIL				
LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT				
LOCATION - VENTE				
CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAILET ASSIMILEES				
TOTAL				

**ETATS DES BIENS DETENUS DANS LE CADRE DE LA CONCESSION
CREDITKASH**

AU 31 Décembre 2025

DIMF 2007

P : A

(EN FCFA)

POSTES	DUREE	VALEUR D'INVENTAIRE OU VALEUR DE MARCHÉ	CONCESSIONNAIRE	
			NOM	VALEUR DECLAREE DANS LE CAHIER DES CHARGES
NEANT				
TOTAL			TOTAL	

**ETATS DES BIENS DETENUS DANS LE CADRE DE LA CLAUSE DE RESERVE
CREDITKASH**

AU 31 Décembre 2025

DIMF 2008

P : A

(EN FCFA)

Libellés des biens inscrits à l'actif frappés de la clause de RP	Objet clause de réserve	Montants bruts	Calendrier arrêté		Créanciers
			Date d'inscription	Durée de jouissance	
NEANT					
TOTAL					

**DETAIL COMPTE 6221 - PERSONNEL EXTERIEUR A L'INSTITUTION
CREDITKASH**

AU 31 Décembre 2025

DIMF 2009

P : A

(EN FCFA)

Libellés	EFFECTIF							FACTURATION A L'INSTITUTION
	NATIONAUX	AUTRES Etats UMOA	HORS UMOA	SECTEUR primaire	SECTEUR secondaire	SECTEUR tertiaire	TOTAL	
1. Cadres supérieurs								
2. Techniciens supérieurs et cadres moyens								
3. Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés								
4. Employés, manœuvres, ouvriers et apprentis								82 321 848
TOTAL								
PERMANENTS								
SAISONNIERS								
TOTAL								

**ETATS DES CREDITS EN SOUFFRANCE
CREDITKASH**

AU 31 Décembre 2025

DIMF 2010

P : A

(EN FCFA)

CREDIT EN SOUFFRANCE	Crédits et Prêts en souffrance	Dépôts de garantie	Soldes restant dus	Provisions	Crédits et Prêts en souffrance nets
Crédits comportant au moins une échéance impayée < à 6 mois	413 642 541		413 642 541	49 347 417	364 295 124
Crédits comportant au moins une échéance impayée > 6 mois et < à 12 mois	227 000 135		227 000 135	217 252 164	9 747 971
Crédits comportant au moins une échéance impayée > 12 mois et < à 24 mois	696 847 544		696 847 544	610 559 019	86 288 525
TOTAL	1 337 490 220		1 337 490 220	877 158 599	460 331 621

**ETAT DES INFORMATIONS ANNEXES
CREDITKASH**

AU 31 Décembre 2025

DIMF 2011

P : A

(EN FCFA)

LIBELLES	Montant/ Effectif
Encours des engagements par signature à court terme	11 616 608
Encours des engagements par signature à moyen et long termes	NEANT
Montant total consacré par l'institution aux opérations autres que les activités	20 654 412
Nombre total de membres, bénéficiaires ou clients de l'institution	34 481
Nombre total de groupements de l'institution ainsi que de leurs membres	1 381
Nombre total de membres, bénéficiaires ou clients de sexe masculin de l'institut	20 498
Nombre total de membres, bénéficiaires ou clients de sexe féminin de l'institut	12 602
Nombre total de groupements bénéficiaires	-
Nombre total d'usagers bénéficiaires	34 481
Nombre total de sociétaires bénéficiaires	-
Population cible de la caisse (ou son estimation)	-
Dépôts à plus d'un an du SFD auprès des institutions financières	-
Dépôts à terme à plus d'un an des membres, bénéficiaires ou clients auprès de la	8 113 685 846
Compte d'épargne à régime spécial	374 594 721
Autres dépôts à plus d'un an des membres, bénéficiaires ou clients auprès de la	-
Recouvrements sur prêts intervenus au cours de l'exercice	-
Recouvrements sur prêts attendus au cours de l'exercice	0

**ETAT DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE
CREDITKASH**

AU 31 Décembre 2025

DIMF 2011-1

P : A

(EN FCFA)

LIBELLES	Montant / Effectif
Encours des engagements par signature donnés à court terme	11 616 608
Encours des engagements par signature donnés à moyen et long terme	NEANT

**ETAT DE L'ENCOURS DES CREDITS DES DIX (10) DEBITEURS LES PLUS IMPORTANTS
CREDITKASH**

AU 31 Décembre 2025

DIMF 2012

P : A

(EN FCFA)

PRENOMS/NOMS/N° D'IDENTIFICATION	DUREE INITIALE DU CREDIT	DUREE RESTANTE A COUVRIR	MONTANT NET EN FCFA
THIERNO SECK	12	10	250 000 000
TOUBA TRANSIT TRANSPORT SUARL	35	18	200 000 000
AGRO BUSINESS TRADING SARL	4	1	200 000 000
CLINIQUE LAMP FALL SUARL	16	12	170 000 000
COMPAGNIE SENEGALAISE DE TRANSIT SUA	17	8	163 989 250
AWA FALL	6	4	150 000 000
SOWNDIAGA	48	48	145 000 000
CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE EL HADJI	36	12	131 000 000
IBRAHIMA NIASSE			
FALLEN TRANSPORT LOGISTIQUE SARL	35	21	125 000 000
OUMAR BOUDIB	36	12	108 000 000
TOTAL			1 642 989 250

**ETAT DE L'ENCOURS TOTAL DES PRETS AUX DIRIGEANTS,
AU PERSONNEL AINSI QU'AUX PERSONNES LIEES
CREDITKASH**

AU 31 Décembre 2025

DIMF 2013

P : A

(EN FCFA)

NOMS/PRENOMS/N° D'IDENTIFICATION	ENCOURS DES PRETS BRUTS
	NEANT
TOTAL	-

**ETAT DES RESSOURCES AFFECTEES ET DES
CREDITS CONSENTIS SUR RESSOURCES AFFECTEES
CREDITKASH**

AU 31 Décembre 2025

DIMF 2014

P : A

(EN FCFA)

LIBELLES	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME	TOTAL
RESSOURCES AFFECTEES	NEANT			
CREDITS CONSENTIS SUR RESSOURCES AFFECTEES				
dont crédits en souffrance				
TOTAL				

**ETAT DES VALEURS IMMOBILISEES
CREDITKASH**

AU 31 Décembre 2025

DIMF 2015

P : A

(EN FCFA)

Code	LIBELLES	MONTANTS BRUTS	AMORT/PROV	MONTANTS NETS
D1A	Immobilisations financières			
D1E	Titres de participation			
D1L	Titres d'investissement			
D1S	Depôts et cautionnement	39 319 664		39 319 664
D23	Immobilisations en cours	63 130 588		63 130 588
D24	Incorporelles	-		-
D25	Corporelles	63 130 588		63 130 588
D30	Immobilisations d'exploitation	1 984 751 546	1 310 881 741	673 869 805
D31	Incorporelles	183 547 854	182 938 008	609 846
D32	Droit au bail			
D33	Autres éléments du fonds commercial			
D34	Frais d'établissement			
D35	Autres immobilisations incorporelles			
D36	Corporelles	1 801 203 692	1 127 943 733	673 259 959
D40	Immobilisations hors exploitation	-	-	-
D41	Incorporelles	-		
D42	Droit au bail			
D43	Autres éléments du fonds commercial			
D44	Autres immobilisations incorporelles			
D45	Corporelles			
	Immobilisations acquises par réalisation de garantie			
D46	Incorporelles	-	-	-
D47	Corporelles	411 579 413	62 257 349	349 322 064

**ETAT D'AFFECTATION DU RESULTAT
CREDITKASH**

AU 31 Décembre 2025

DIMF 2016

P : A

(EN FCFA)

Code	LIBELLES	Proposition de répartition	Répartition effective
L80	DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER		
L70	Résultat de l'exercice (+/-)	434 222 501	
	Report à nouveau (+/-)	- 1 161 448 656	
770	RESULTAT A AFFECTER	- 727 226 155	
	<u>AFFECTATION DU RESULTAT BENEFICIAIRE</u>		
772	Réserve générale	65 133 375	
773	Réserves facultatives		
774	Autres réserves		
776	Report à nouveau bénéficiaire		
777	Autres affectations		
	<u>AFFECTATION DU RESULTAT DEFICITAIRE</u>		
776	* Report à nouveau déficitaire		
778	* Prélèvements sur les réserves	434 222 501	
779	Autres		

**ETAT DE TRAITEMENT DE LA REEVALUATION
CREDITKASH**

AU 31 Décembre 2025

DIMF 2018

P : A

(EN FCFA)

Biens réévalués	Date de Réévaluation	Nature de		Méthodes de		Valeurs Avant Réévaluation	Valeur Réévaluées	Ecart de Réévaluation
		Libre	Légale	Incidentaire	Coûts actuels			
		NEANT						
TOTAL								